

# COVID-19

## Infolettre aux familles

### CHSLD



Le 24 septembre 2020

#### NOUVELLES CONSIGNES POUR LES CHSLD EN ZONE ORANGE

Depuis le 20 septembre dernier, la région de la Chaudière-Appalaches est passée au niveau d'alerte orange (modérée) en raison de la recrudescence des cas positifs à la COVID-19 et d'une transmission plus soutenue du virus dans la communauté. Pour favoriser le maintien de la santé et de la sécurité de nos résidents et diminuer le risque d'éclotions, le ministère de la Santé et des Services sociaux recommande certaines mesures spécifiques pour les CHSLD :

- Seul le proche aidant qui apporte une aide ou un soutien significatif peut poursuivre son implication auprès du résident. Il s'agit d'une personne de la famille ou non, dont le soutien auprès du résident est offert de façon régulière, pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche : accompagnement pour les repas, surveillance et vigilance face à l'état général, soutien à diverses activités de la routine quotidienne ou récréative, aide à la marche ou soutien sur le plan moral ou apporter du réconfort.
- La présence d'une « dame de compagnie » est permise seulement si elle apporte une aide ou un soutien significatif et qu'elle est reconnue comme proche aidant.
- Les visites pour des raisons humanitaires (ex. : soins de fin de vie) sont aussi autorisées.
- L'accès au CHSLD n'est pas permis aux autres visiteurs.
- Le proche aidant doit désormais porter une visière protectrice, qui lui est fournie par l'établissement, lorsqu'il se retrouve à moins de deux mètres du résident.
- Le proche aidant doit demeurer à la chambre du résident et ne doit pas circuler dans les aires communes.
- Le proche aidant peut toutefois accompagner le résident pour prendre une marche sur le terrain du CHSLD s'il le souhaite.
- Les professionnels de l'équipe interdisciplinaire (ergothérapeute, physiothérapeute, intervenant social, nutritionniste, etc.) favoriseront la consultation et l'intervention à distance et ajusteront la fréquence de leurs visites en fonction des besoins signalés.
- Les professionnels de l'externe de l'établissement (dentiste, orthopédiste, podologue, etc.) devront aussi favoriser la consultation et l'intervention à distance et ajusteront leur fréquence en fonction des besoins essentiels.

#### En ce qui concerne les résidents

- Les résidents ne sont pas en confinement.
- Les repas vont continuer de se prendre en salle à manger, avec le respect des mesures en place.
- Les sorties sur le terrain ou les promenades extérieures sont permises et supervisées en fonction de leur condition et de la configuration extérieure du CHSLD. Toutefois les sorties dans les lieux publics (ex. : restaurant, commerce, pharmacie) ne sont pas permises.
- L'utilisation de la tablette électronique ou les contacts téléphoniques seront favorisés pour maintenir les liens entre le résident et ses proches. Plus de disponibilités seront donc prévues pour la réalisation d'activités de communication avec les familles. Votre collaboration sera nécessaire pour coordonner les moments de discussion en fonction de la capacité et de la disponibilité de nos intervenants à accompagner les résidents.

- La programmation loisirs sera donc ajustée et équilibrée pour offrir des activités de groupe variées et adaptées aux besoins de nos résidents de façon à garder notre milieu de vie animé.

**Bien sûr, s'il y avait un cas confirmé, un cas en investigation ou une éclosion dans l'un des CHSLD, certaines consignes seraient ajustées localement.**

Nous sommes conscients que ces mesures, que le ministère de la Santé et des Services sociaux qualifie de temporaires, sont restrictives. Cependant, leur application s'avère essentielle en cette période de recrudescence du virus dans la communauté qui nous demande à tous de rehausser davantage notre vigilance pour diminuer le risque que le virus entre dans nos milieux. Ces mesures sont évolutives et sujettes à changement en fonction de l'évolution de la situation. Si vous souhaitez obtenir plus de précisions au sujet des différentes consignes, nous vous invitons à vous adresser au gestionnaire du CHSLD.

**RAPPEL SUR L'IMPORTANCE DU RESPECT DES CONSIGNES POUR LES PROCHES AIDANTS**

Nous tenons à vous rappeler l'importance d'être rigoureux quant au respect des consignes en vigueur et à l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections pour diminuer les risques que peuvent comporter une visite au CHSLD. Vous devez continuer à assurer une vigilance quant à votre état de santé et à ne pas vous présenter au CHSLD si vous avez des symptômes. De plus, l'hygiène des mains, le port du masque de procédure lors des visites, le respect de la distanciation physique, le port de la visière lorsque vous êtes à moins de 2 mètres du résident, de même que l'ensemble des autres directives doivent être suivis en continu. C'est en appliquant sans relâche toutes les mesures de précaution établies que nous pourrons prévenir l'introduction du coronavirus en CHSLD.

**AJOUT DE GESTIONNAIRES DANS NOS CHSLD**

À la suite des annonces de notre gouvernement visant à s'assurer que chaque CHSLD puisse compter sur un gestionnaire responsable en présence de façon plus soutenue, la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées de notre région procède actuellement à la dotation de plusieurs nouveaux postes de gestionnaires. Ces ajouts permettront, entre autres, un plus grand soutien aux équipes de soins, une meilleure vigie des opérations ainsi qu'une accessibilité accrue au gestionnaire pour les résidents et leur famille. Certains CHSLD accueilleront donc dans les prochaines semaines de nouveaux gestionnaires. Si c'est le cas dans le CHSLD où réside votre proche, vous serez informé avec plus de précisions sur la nature du changement qui s'opèrera. Dans ce processus de changement, nous nous assurerons de la continuité des différents dossiers en cours et du maintien de la qualité des soins, des services et du milieu de vie des résidents.

**INFORMATIONS EN RAFALE**

- Au cours des derniers mois, de nombreux étudiants ont réalisé un stage comme préposé aux bénéficiaires (PAB) dans les CHSLD de la région. Leur formation étant maintenant complétée, ce sont 234 nouveaux PAB qui occupent désormais un emploi au sein de nos installations. De plus, de nouvelles bourses d'études sont disponibles afin de former une seconde cohorte de PAB. Au cours de l'automne, de nouveaux stagiaires seront présents dans nos centres et viendront éventuellement prêter main-forte au personnel.
- Les membres des comités de résidents recevront sous peu une formation en prévention et contrôle des infections pour pouvoir exercer leur mandat et agir en présentiel auprès de nos résidents de façon sécuritaire dans le respect des consignes en vigueur.
- Chaque CHSLD relancera, cet automne, les activités de leur comité milieu de vie respectif. Cette reprise arrive à point puisque notre gouvernement a annoncé des investissements pour actualiser des projets d'embellissement afin d'améliorer nos milieux de vie. Les projets qui seront proposés en partenariat avec les comités de résidents se réaliseront au cours de la prochaine année. Si vous avez des idées pour améliorer l'environnement de nos résidents, n'hésitez pas à les partager à votre comité milieu de vie.

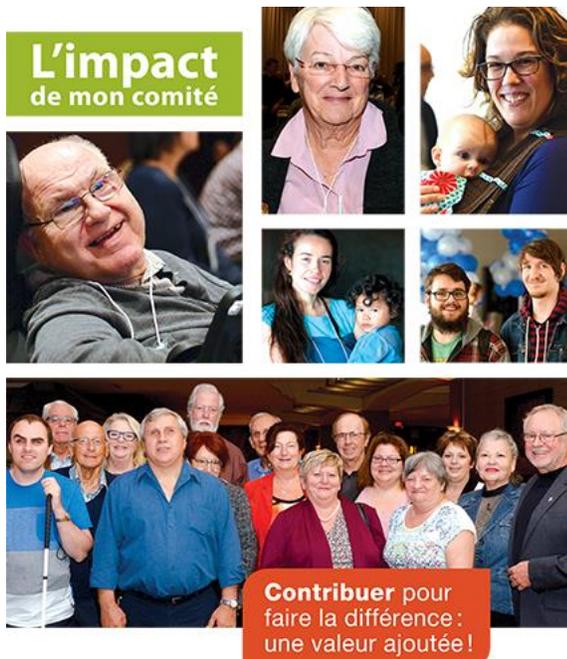
Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) régulièrement mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire : [familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca).

**Foire aux questions :**  
[foire aux questions](#)

**Boîte courriel unique :**  
[familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca)

## VOS DROITS

La semaine nationale des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux se tient du 21 au 27 septembre 2020. Elle a pour but de renseigner les usagers, les résidents et leur famille sur leurs droits et de mettre en valeur le travail réalisé dans les établissements. Dans le contexte particulier des six derniers mois, sachez que la promotion et la défense de vos droits continuent d'être au cœur de nos préoccupations, et ce, dans le plus grand respect des directives ministérielles et des consignes sanitaires. Depuis le début de la pandémie, les responsables de la Table d'hébergement régionale, en collaboration avec le CISSS de Chaudière-Appalaches, vous ont présenté dans l'*Infolettre aux familles* plusieurs droits, dont celui d'être accompagné, assisté et représenté d'une personne de son choix (LSSSS, art. 11). Il s'agit du **thème de cette année**.



« **L'impact de mon comité de résidents.** » Le mandat du comité est d'être le gardien des droits des résidents. Il doit veiller à ce que chacun soit traité avec respect et dignité et en reconnaissance de ses droits et libertés. Le respect des droits des résidents, la qualité des services et la satisfaction du résident sont la base de nos actions. Votre comité travaille à promouvoir les conditions de vie des résidents, à évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services obtenus. De plus, il est l'un des porte-parole importants des résidents auprès du gestionnaire du CHSLD.

Les comités de résidents sont présents dans tous les établissements. Ils sont composés de résidents, de membres de familles ou de proches aidants, tous des bénévoles qui ont à cœur le bien-être des résidents.

Résidents et familles, vous êtes donc invités à participer, à contribuer et à siéger à titre de membre au sein de notre comité pour faire la différence... Vous souhaitez vous joindre à nous? Certes, une valeur ajoutée! Nous sommes présents pour vous répondre et vous accompagner au besoin. N'hésitez pas à nous contacter en téléphonant au comité des usagers de la région correspondante au CHSLD où vit votre proche.

Semaine  
des droits  
des usagers

du réseau  
de la santé  
et des  
services sociaux

Le droit d'être  
accompagné, assisté  
et d'être représenté

Renseignez-vous  
auprès de votre comité  
des usagers ou de résidents  
[www.rpsm.qc.ca](http://www.rpsm.qc.ca)

Le Groupe Vap Santé titre à l'occasion de la Semaine des droits des usagers en 2020.

Régrouperement provincial  
des comités des usagers  
santé et services sociaux



Service  
et services sociaux  
Québec

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec

